

## DECLARATION LIMINAIRE CAP des CPIP du 25 janvier 2011

Monsieur le Président,

A l'aube de ce nouveau mandat et dans l'intérêt de tous, nous persévérons dans notre demande d'obtenir les PV de CAP manquants et ne doutons pas qu'à l'avenir, vous mettrez tout en œuvre pour respecter les délais impartis par les textes.

A cette même fin, pour avoir de bonnes bases de départ, nous souhaiterions que vous nous communiquiez un état des lieux clair, en nous donnant les informations suivantes :

- La liste des RA, en concordance avec les dispositions du Code de Procédures Pénales
- Les chiffres de l'année 2011 sur les effectifs du corps (démissions, départs suite à la réussite aux concours, aux disponibilités, détachements, retraites...)
- L'état du travail de la DAP sur les organigrammes des SPIP
- Les fiches de fonction des ASS restant en poste en SPIP
- La liste des titulaires et suppléants de l'administration, en conformité avec l'art 10 du décret 82-451 relatif aux CAP.

En outre, nous trouvons regrettable que l'administration pénitentiaire n'ait pas organisé une formation à destination des nouveaux représentants des personnels siégeant en CAP, à l'instar des pratiques des autres Directions du Ministère.

Par ailleurs, nous ne pouvons adhérer aux raisons du report de l'examen du tableau d'avancement pour lequel le motif avancé cette fois serait le report de l'épreuve d' admission de l'examen professionnel des CPIP pour l'accèsion au grade hors classe.

Tout comme nous déplorons aussi que l'administration ait fait le choix de sacrifier l'examen professionnel des CPIP (pour l'accèsion au corps des DPIP) en prétextant de privilégier l'intégration plus rapide des CSIP dans le corps des DPIP. Elle oppose ainsi les aspirations légitimes de ces deux corps. Nous ne pouvons valider cet argument.

Sachez que ces reports n'incitent pas les responsables de services à prendre au sérieux les délais d'évaluation et de notation des agents, imposés par l'administration.

Enfin, nous n'acceptons pas la volte-face de la DAP sur son engagement de mettre fin à la pré-affectation, et cela au détriment du bon fonctionnement de services tels que Laon, Beauvais, Creil, Fleury Mérogis, Bois d'Arcy, Villenauxe et tant d'autres... déjà particulièrement éprouvés par le phénomène de turn-over. Une réflexion sur les moyens de stabiliser ces services est pour nous indispensable et urgente.

Pour le SNEPAP-FSU, tous ces éléments témoignent du peu d'attention que la DAP porte à ses personnels de la filière d'insertion et de probation. Nous attendons de notre administration qu'elle démontre sa volonté d'évolution vers une meilleure gestion en prenant enfin les décisions qui s'imposent.

Pour le SNEPAP-FSU  
Les Représentants des Personnels CPIP

